

LE RISQUE SISMIQUE

Tremblement de terre.

I. QU'EST- CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

II. PAR QUOI SE CARACTERISE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **son foyer** : c' est le point de départ du séisme,
- **sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter),
- **son intensité** : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer ; elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK),
- **la fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface,
- **la faille provoquée** (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE ?

La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité 1 a du Canton de Saint- Maximin. (Décret N° 91 - 461 du 14/05/1991 et l'Arrêté du 16/07/1992.).

Il y a eu une secousse tellurique le 21 avril 1995 (Var - Est, Alpes- Maritimes) sans dommage constaté sur le territoire.

Ce risque est de nature à aggraver l'aléa mouvement de terrain.

En fonction des différentes études menées au niveau national et local :

- les cartes de l'aléa risque sismique figurent pages 24, 25.
- les cartes des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 34,35.

VI. OU S'INFORMER ?

- B.R.G.M -ANTEA- Provence Alpes Côte d'Azur- Marseille Luminy : 04.91 41 24 46.
- D.D.E : 04.94.46.83.83.
- D.D.A.F : 04.94.36.47.00.
- S.D.I.S : Etat Major Départemental 04.94.68.00.18.

